

Formation : les chaises restent vides.

Le 15 octobre, les organisations syndicales étaient conviées par la DRH à une nouvelle réunion de concertation sur la formation. Rappelons que l'Union des Cadres de Paris avait, le 10 septembre dernier, décidé de quitter la table des négociations, en particulier parce que, parallèlement et avant qu'aucune décision ne soit actée, se mettaient en place des dispositions défavorables aux personnels. L'UCP avait, le 1^{er} octobre, été rejointe dans ce refus de siéger par l'ensemble des organisations syndicales (cf. *UCP Flash n° 491 du 5 octobre*).

La position des organisations syndicales est restée unanime, elles ont de nouveau refusé de siéger et, dans une déclaration commune ont informé l'administration des conditions nécessaires pour une reprise des négociations :

- maintien, en matière de droits des personnels, de la situation antérieure, tant qu'un terrain d'accord ne sera pas trouvé, en particulier, non imputation des formations, quelles qu'elles soient, sur le DIF, et information personnalisée de tous les agents sur ce sujet ;
- communication claire sur le budget réel de la Ville en matière de formation professionnelle et mise en œuvre effective de l'article 23 de l'accord ARTT de 2001 qui fixait à l'effort de formation professionnelle l'objectif d'au moins 3,5% de la masse salariale en 2006 ;
- tenus d'une réunion sous la présidence de l'Adjointe au Maire chargée des personnels, afin de valider les engagements de la Ville quant aux deux points précédents.

Il appartient désormais à l'administration et à l'exécutif de prendre des initiatives pour sortir de la situation de blocage actuelle, car les organisations syndicales refuseront de cautionner un recul en matière de droits des agents à la formation professionnelle.

CHS Central.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité central de la commune et du département de Paris s'est tenu le 13 octobre, sous la présidence de Maité ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels. L'ordre du jour comprenait un point unique consacré aux mesures prévues en cas de pandémie de grippe A.

En préalable, la présidente, après avoir souhaité la bienvenue à Thierry LE GOFF, nouveau DRH, a informé les participants qu'une séance de ce comité exclusivement consacré à l'examen des documents uniques de prévention des risques professionnels des directions se tiendrait le 17 décembre. Pour mémoire, cette séance est attendue depuis plusieurs mois par les organisations syndicales qui ont pu constater des écarts importants entre l'état d'avancement annoncé au niveau central et ce qui est réellement relevé dans les directions.

Concernant le sujet de la réunion, après un exposé technique de la part du médecin chef du service des vaccinations, il a été procédé à une présentation globale des plans de continuité des services et des modalités de gestion des personnels. Ces points avaient déjà fait l'objet de deux présentations d'étape au Secrétariat Général (cf. *UCP Flash n° 479 du 26 mai et 489 du 21 septembre*). Un point n'a, malgré les demandes de l'ensemble des organisations syndicales, pas encore obtenu de réponse satisfaisante, celui de la situation et de la rémunération des personnels appelés, en cas de fonctionnement réduit des services, à rester à leur domicile, à la disposition de l'administration.

Discriminations.

Le 14 octobre a été, à la Ville, une journée consacrée aux discriminations.

Le matin, Maïté ERRECART avait convié les organisations syndicales à une réunion de présentation d'une étude de l'Institut National d'Études Démographiques (INED) qui doit être conduite auprès d'un panel représentatif des personnels de la ville début 2010, avec pour but la connaissance de l'accès et du déroulement de carrière des générations issues de l'immigration dans la fonction publique.

L'UCP, tout en affirmant son intérêt pour les résultats de cette enquête, s'est fermement élevée contre la méthode proposée qui consistait à confier à l'encadrement des agents concernés la distribution et le recueil des questionnaires. Outre la surcharge de travail qui touche déjà l'encadrement et la nécessaire pédagogie préalable à cette enquête, celle-ci aurait, dans ce cas, été mal perçue par les agents, qui, dans ces conditions, auraient sans doute été nombreux à refuser de participer. Ce dernier point a d'ailleurs recueilli l'approbation unanime des autres organisations syndicales. Les chercheurs de l'INED ont donc été invités par Maïté ERRECART à définir une autre méthode de travail pour la collecte de données. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

L'après-midi s'est tenue à l'hôtel de Ville une conférence de Rachel SILVERA, économiste, maître de conférence à l'université Paris X, sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes au crible de l'évaluation des emplois. Cette conférence était présidée par Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines, assistée de Fatima LALEM, Adjointe chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, en présence également de Philippe SANSON, Directeur Adjoint à la DRH.

Rencontre avec la directrice de la DEVE.

Régine ENGSTRÖM, récemment nommée à la tête de la Direction des espaces verts et de l'environnement, a reçu une délégation de l'UCP le 12 octobre, pour une première prise de contact.

L'UCP a développé plusieurs sujets transversaux (déconcentration, impact de la direction des achats, problématique des CET et de l'aménagement de travail, etc.), ainsi que des sujets plus spécifiques à cette direction, en insistant en particulier sur la nécessité de renforcer la communication interne, d'engager une réflexion sur les circuits de décision et de proposer des parcours professionnels au sein de la DEV, dans un souci de conserver un niveau d'expertise élevé.

Régine ENGSTRÖM a indiqué vouloir poursuivre les échanges avec les organisations syndicales au sein du comité paritaire de suivi mis en place depuis plusieurs années à la DEVE et a confirmé le maintien de l'objectif de création de 30 hectares de nouveaux jardins durant la mandature, malgré les difficultés budgétaires.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45